



**Mémoire du conseiller municipal du quartier 16 - des pionniers
de la ville de Terrebonne fait en collaboration avec un
regroupement citoyen de Lachenaie**

**Déposé au
Bureau d'audiences publiques pour l'environnement
sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes**

**Résidants vivant à proximité du site d'enfouissement
technique de Lachenaie**

Déposé le 14 mai 2021



364 **P** **NP** **DM180**

L'état des lieux et la gestion des résidus
ultimes

6212-03-124

MISE EN CONTEXTE

En collaboration avec plusieurs citoyens de Lachenaie vivant à proximité du LET, le conseiller municipal de Terrebonne, Marc-Andrée Michaud, souhaite déposer un mémoire pour exprimer notre désaccord quant au projet d'agrandissement de ce site d'enfouissement. Nous voulons également que ce mémoire incite le Gouvernement du Québec à travailler de concert avec la Ville de Terrebonne et les autres villes du Québec pour que nous évitions de considérer systématiquement l'agrandissement du LET comme une solution viable.

Le 20 octobre 2020, la Ville de Terrebonne dépose un mémoire sans nuance et sans aucune consultation des élus, des citoyens ainsi qu'aucune résolution du conseil municipal approuvant ledit mémoire en faveur de l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie (section sud-ouest du secteur nord) du Complexe Enviro Connexions Ltée. Le 9 avril 2021, la Ville de Terrebonne dépose un mémoire plus étoffé, mais lorsque le processus est trop avancé pour que ses modalités soient vraiment malléables et pour que les citoyens puissent y faire quoi que ce soit.

Or, nous estimons que ces mémoires omettent des renseignements importants et des conséquences associées à la qualité de vie des citoyens et à la qualité de l'environnement, sans remettre en question les raisons menant à la proposition d'agrandissement.

Nous voulons également rappeler que le Complexe Enviro Connexions Ltée de Lachenaie appartient à l'entreprise Waste Connections of Canada, une filiale de Waste Connections, une société ouverte cotée en bourse et basée au Texas, et que ses intérêts d'affaires sont en conflit avec le bien-être des citoyens. En d'autres termes, plus le LET est grand, plus il est rentable.

La Ville de Terrebonne a pris de cette façon une décision purement administrative sans égard à la qualité de vie de ses citoyennes et citoyens. Ce détour par la Ville de Terrebonne inquiète le regroupement citoyen, qui veut joindre sa voix au mémoire déposé par le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, mais également exprimer son désaccord vis-à-vis le renouvellement systématique du LET à Lachenaie. Contrairement à la Ville de Terrebonne, ce dernier a pris le temps de documenter les enjeux liés à l'agrandissement du LET.

LADITE ACCEPTABILITÉ SOCIALE

Le conseiller municipal et les citoyens remettent en question l'argument de la Ville de Terrebonne décrivant une soi-disant acceptabilité sociale face à la présence du Complexe Enviro Connexions sur le territoire.

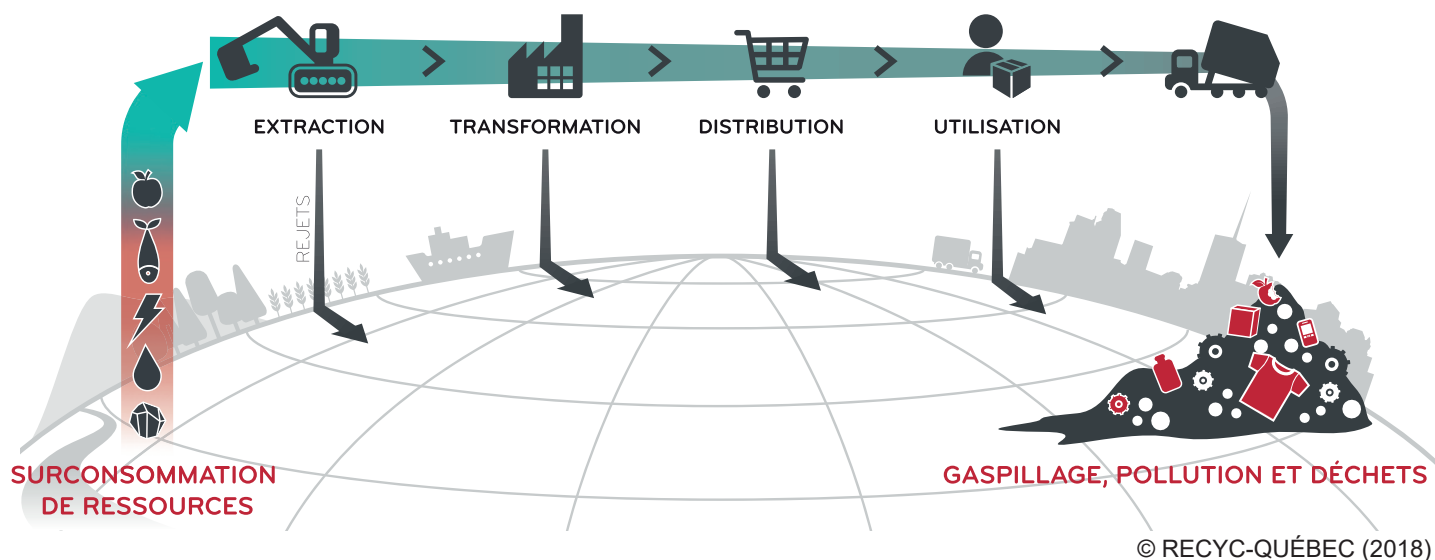
En effet, l'administration de Terrebonne actuelle explique que le comité de vigilance mis en place par le CEC est suffisant pour assurer une acceptabilité sociale pour l'ensemble des acteurs sur le territoire. Or, le Regroupement citoyen est sceptique en ce qui concerne les acteurs présents dans ce comité. Ce comité de vigilance composé de près de 10 personnes n'est pas suffisant pour assurer une acceptabilité sociale envers ce projet d'agrandissement et ne permet pas de représenter adéquatement les résidents qui subissent les impacts des activités d'exploitation.

De surcroît, le rôle du comité de vigilance est d'émettre des recommandations et de veiller à ce que Complexe Enviro Connexions gère le site en conformité avec les lois et les règlements en vigueur. Ce mandat n'a donc rien à voir avec l'acceptabilité sociale envers l'agrandissement du LET.

LES CONTRADICTIONS DE CE PROJET

- L'agrandissement de ce site ne vient aucunement répondre aux objectifs d'une économie circulaire. En effet, ceci ne fait qu'augmenter la capacité des activités d'exploitation du promoteur CEC, sans décourager la production de déchets de la population. Bref, l'agrandissement se base sur une économie linéaire plutôt que circulaire.
- Il n'y a aucun avantage environnemental à l'exportation des matières résiduelles entre les régions. Terrebonne écope des coûts environnementaux associés à l'exploitation du site, sans aucune contrepartie des autres villes et municipalités.
- Les résidents des quartiers limitrophes au LET actuel subissent depuis plusieurs décennies les externalités négatives des activités d'exploitations, dont les nuisances olfactives, visuelles et sonores générées par les activités d'exploitations.
 - ◇ La Ville de Terrebonne émet dans son mémoire déposé au BAPE le 30 octobre 2020 qu'uniquement cinq (5) plaintes ont été faites au cours des 3 dernières années. Toutefois, les citoyens ont un sentiment d'impuissance et ils sont résignés quant à leurs pouvoirs d'action. Ces derniers se contentent d'adapter leurs modes de vie sachant que les activités d'exploitation de ce site ont atteint un point de non-retour.
 - ◇ Sans oublier que la gestion des plaintes est totalement déficiente. Les délais de traitement des plaintes sont trop longs et opaques autant pour Connexe Enviro Connexion, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville de Terrebonne. Cette lacune dans la gestion des plaintes accentue la résignation des citoyens.

ÉCONOMIE LINÉAIRE



AVENUES À PRÉCONISER POUR UNE MEILLEURE GESTION DES DÉCHETS

Le conseiller municipal et les citoyens du regroupement demandent des actions concrètes de la part des instances gouvernementales en place afin d'innover dans la gestion des déchets. Le conseiller municipale et le regroupement citoyen sont conscients que si la production de déchets ne diminue pas drastiquement dans une période à court terme, le projet d'agrandissement aura nécessairement lieu étant donné qu'il s'agit de la seule façon viable pour éliminer les déchets.

En revanche, le conseiller municipal et les citoyens demandent aux administrations de cesser d'assumer que l'agrandissement du LET de Lachenaie est une solution durable. Cette option ne fait profiter en aucun cas les citoyens et notre environnement. Il s'agit seulement de repousser le problème en raison du retard accumulé au Québec quant à sa capacité à gérer les déchets de façon durable et innovante. C'est pourquoi nous demandons à la Ville de Terrebonne d'être l'une des municipalités pionnières dans ce domaine. Si, comme mentionnée dans son mémoire, la Ville de Terrebonne détient d'aussi fortes valeurs reliées au **développement durable** et à l'**écocorresponsabilité**, il va de soi que les points suivants devraient être une priorité autant pour la ville que pour le Gouvernement du Québec.

- On demande au Gouvernement du Québec d'aider les municipalités afin de lutter contre les matières résiduelles ultimes, notamment, mais non limitativement :
 - ◇ En aidant les municipalités à souscrire au principe de la régionalisation des déchets en n'acceptant plus incessamment les déchets provenant des autres régions.
 - ◇ En priorisant l'investissement dans un écocentre plutôt que dans l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique.
 - ◇ En outillant les municipalités à adopter la hiérarchie des 3RV, soit la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation de façon plus convaincante.
 - ◇ En assurant une prévention et une éducation à l'aide d'une campagne de sensibilisation de taille à l'échelle de la Communauté métropolitaine de Montréal. Rappelons que près de 50 % des matières résiduelles produites dans la CMM se retrouvent à ce LET. Un effort de conscientisation est à faire pour réduire à la source et amener les citoyens à se questionner sur leurs besoins réels et à changer leurs habitudes de consommation.

3RV + ÉDUCATION



© Université de Sherbrooke (2018)

AVENUES À PRÉCONISER POUR UNE MEILLEURE GESTION DES DÉCHETS (SUITE)

- ◇ Aider les municipalités à déployer un programme de réduction des déchets afin de responsabiliser les citoyens et des industries. Pour ce faire, ce programme devrait comprendre les aspects suivants:
 - Assurer plus de sensibilisation auprès des institutions, commerces et industries (ICI);
 - Offrir des services d'accompagnement aux ICI pour faciliter leur participation;
 - Mettre en place des mesures permettant une meilleure valorisation et plus de visibilité à la reconnaissance des ICI ayant de bonnes pratiques.
- ◇ En épaulant les municipalités afin d'instaurer une collecte des déchets organiques auprès des commerces. En effet, dans le mémoire sur l'élimination des matières résiduelles déposé par la Ville de Terrebonne au BAPE, le 9 avril 2021, la ville de Terrebonne affirme « la collecte de matières organiques n'est que très partiellement instaurée dans les commerces. » (Ville de Terrebonne, 2021 : 9)
- ◇ En aidant les municipalités à se doter d'un programme visant à tendre vers des villes zéro déchet. L'administration peut s'inspirer de certains modèles municipaux québécois tels que la ville de Lévis et de Saint-Lambert-de-Lauzon, de l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie, qui ont tous adopté une vision similaire.
- ◇ En encourageant les municipalités à s'impliquer dans le Circuit Zéro déchet. Ce circuit regroupe l'ensemble des commerces offrant des produits en vrac et même ceux plus conventionnels acceptant les contenants des clients.



CIRCUIT ZÉRO DÉCHET

- ◇ En aidant les municipalités à modifier leurs réglementations afin d'interdire l'élimination de papier, de carton, de bois et autres résidus de CRD et de matières compostables.
- ◇ En réalisant une étude pour évaluer la possibilité d'accorder des pénalités financières en cas de non-respect des bannissements adoptés.
- ◇ En réalisant une étude de faisabilité de projet notamment pour augmenter la durée de vie du lieu d'enfouissement technique.
- ◇ En créant une table de concertation avec le Gouvernement du Québec pour accompagner les villes et les municipalités dans leur processus de réduction des déchets.
- ◇ En légiférant sur des conditions ou interdictions visant la fabrication de contenants, d'emballages, ou d'autres produits afin de réduire la quantité de matières résiduelles générées ou faciliter leur valorisation.

***Ci-joint une copie d'une lettre signée par 100 citoyens contre l'agrandissement du site.**

BIBLIOGRAPHIE

- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. (2021). Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie (section sud-ouest du secteur nord). Rapport d'audience publique. Récupéré de <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/projet-agrandissement-lieu-en-fouissement-technique-lachenaie-section-sud-ouest-secteur-nord/>
- Circuit Zéro déchet. (2019). À propos. Récupéré de <https://circuitzerodechet.com/fr/a-propos/>
- Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets. (2020). Mémoire déposé à l'attention du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement: Dans le cadre du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie. Récupéré de <http://fcqged.org/memoire-bape-projet-agrandissement-let-lachenaie/>
- Gouvernement du Québec. (2021) Registre des évaluations environnementales: Agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie sur le territoire de la ville de Terrebonne. Récupéré de https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-23-087
- St-Onge, M. (2018). Analyse des mesures à mettre en place dans le cadre d'une démarche zéro déchet municipale. Université de Sherbrooke. https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/12380/St_Onge_Maude_MEnv_2018.pdf?sequence=4&isAllowed=y
- Ville de Terrebonne. (2021). Mémoire dans le cadre de la consultation de la Commission de l'environnement de la Communauté métropolitaine de Montréal Élimination des matières résiduelles. Récupéré de https://www.ville.terrebonne.qc.ca/uploads/_bibliotheque_medias/documents/environnement/Memoire_gestion_materieres_residuelles_CMM/MemoireCMM_Terrebonne_Elimination_materieres_residuelles.pdf
- Ville de Terrebonne. (2020). Mémoire de la Ville de Terrebonne. Déposé au Bureau d'audiences publiques pour l'environnement. Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie (section sud-ouest du secteur nord) du Complexe Enviro Connexions Ltée. https://www.ville.terrebonne.qc.ca/uploads/_bibliotheque_medias/documents/environnement/Memoire_gestion_materieres_residuelles_CMM/MemoireCMM_Terrebonne_Elimination_materieres_residuelles.pdf

Photographies

- La Presse. (2019). La plus grosse poubelle du Québec bientôt pleine. Récupéré de <https://www.lapresse.ca/videos/201907/05/46-1-la-plus-grosse-poubelle-du-quebec-bientot-pleine.php/ba8a8fb0859040719c07ced0e80a1b21>
- Recyc-Québec. (2018) Feuillet économie linéaire. Récupéré de <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/feuillet-economie-lineaire-circulaire.pdf>
- Université de Sherbrooke. (2018) Stratégie de gestion des matières résiduelles 2018-2022. Récupéré de https://www.usherbrooke.ca/developpement-durable/fileadmin/sites/developpement-durable/documents/Strategie_de_gestion_des_materieres_residuelles.pdf